

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national pendant la 47^e législature (2003 – 2007)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 47^e législature (2003 – 2007)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 Remarques sur les travaux de la commission
- 6 Perspective : sujets importants traités au cours de la 48^e législature (2007 – 2011) en fonction des domaines de compétences de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (selon état actuel des connaissances)

1 Mandat

En vertu de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement, les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences;
- e. soumettent des propositions à la Conférence des collèges présidentiels des commissions et délégations de surveillance ou donnent au Conseil fédéral des mandats visant à faire effectuer des évaluations de l'efficacité et participent à la définition des priorités;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du Bureau du 8.11.1991, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants : système de santé, politique de la santé, médicaments, drogues, produits toxiques, denrées alimentaires, prévention des maladies et des accidents, médecine du travail, assurance sociale, logement et prévoyance.

2 Objets traités pendant la 47^e législature (2003 – 2007)

21 Répartition par type d'objets

Pendant la 47^e législature, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a procédé dans la 47^e législature 203 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Résultat
a.	Initiatives populaires	5	
b.	Projets d'acte du Conseil fédéral	26	
c.	Co-rapports sur les projets d'acte du Conseil fédéral	2	
d.	Examens préalables d'initiatives parlementaires	46	5 initiatives de commission, 18 « donner suite » / 7 « ne pas donner suite » / 13 retraits, 3 ajournements
d ^{bis} .	Avis sur les examens préalables conclus par une décision positive de la CSSS du Conseil des États	6	Adhésion
e.	Examens préalables d'initiatives des cantons	9	4 « donner suite » / 5 « ne pas donner suite »
f.	Élaboration d'un projet (iv.pa. / iv.ct. 2 ^e phase, iv.comm.)	16	5 projets rédigés, 9 iv. pa. classées, 2 iv. ct. classées, 1 iv. pa. transmise à la CER
g.	Projets de l'autre conseil (iv.pa. rédigée par une commission de l'autre conseil)	5	5 adoptions / 0 rejets
h.	Interventions de commission	22	11 motions / 11 postulats
i.	Motions de l'autre conseil	19	12 adoptions / 1 transformation en postulat / 6 rejets
j.	Pétitions	19	2 « donner suite » / 16 dont il a été pris acte / 1 classement
k.	Objets internes	27	
l.	Cas particuliers	11	5 consultations selon art. 22, al. 3, LParl + 3 examens du rapport annuel de la Fondation Promotion Santé Suisse, 3 mandat de prestation (CdC resp. IVI)
	Total	203	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Principaux projets émanant du Conseil fédéral :

- 95.085 n Trafic illicite de stupéfiants. Convention
- 03.060 én Prévoyance professionnelle. Mesures d'assainissement
- 03.068 é Convention européenne contre le dopage. Protocole additionnel
- 04.025 é Transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire. Loi fédérale
- 04.031 én Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Stratégie globale, compensation des risques, tarifs des soins, financement hospitalier
- 04.033 én Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Réduction des primes
- 04.061 é Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Financement hospitalier. Partie 2 (compensation des risques)
- 04.062 é Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Managed-Care. Partie 2, (Réglementation du prix des médicaments)
- 04.084 n Professions médicales universitaires. Loi
- 05.052 n 5^{ème} révision de l'AI (partie 1)
- 05.055 é Pour la baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base. Initiative populaire
- 05.089 n Pour une caisse-maladie unique et sociale. Initiative populaire
- 06.028 n Aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants
- 06.066 n Oui aux médecines complémentaires. Initiative populaire
- 06.106 n Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse. Initiative populaire

23 Examens préalables d'initiatives parlementaires et d'initiatives des cantons

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a procédé à l'examen préalable de 46 initiatives parlementaires (entre autres 5 initiatives de commission, donné suite à 18, refusé de donner suite à 7) et de 9 initiatives des cantons (donné suite à 4, refusé de donner suite à 5). Pour ce qui est des initiatives parlementaires, 13 d'entre elles ont été retirées partiellement en cours de délibération – 2 étant devenues des motions de commission et 1 ayant été transformée en postulat de commission. Pour 3 autres initiatives, qui visaient à réviser la loi sur les stupéfiants (LStup), la décision a été reportée et la commission a déposé, en lieu et place, une initiative de commission visant une révision partielle de la LStup. Sur 8 initiatives parlementaires auxquelles la CSSS-N a donné suite, la CSSS-E, agissant comme commission du second conseil, en a approuvé 6 et rejeté 2.

24 Élaboration d'un projet

Principaux projets de loi ou d'arrêté que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a soumis à son conseil (dans le cadre de la mise en œuvre d'une initiative parlementaire, d'une initiative de canton ou d'une initiative de commission) :

- 91.411 n Iv. pa. Fankhauser « Prestations familiales »
- 04.476 n Iv. pa. Protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif (Gutzwiller)
- 05.411 n Iv. pa. Changement d'institution de prévoyance (CSSS-CN)
- 05.470 n Iv. pa. CSSS-CN. Révision partielle de la loi sur les stupéfiants
- 05.471 n Iv. pa. Révision partielle de la LStup (CSSS-CN)

Les travaux d'élaboration de projets de loi et d'arrêté concernant 6 initiatives parlementaires sont en cours ou débiteront à la nouvelle législature. Pour 9 initiatives parlementaires se trouvant en 2^e phase, le classement a été proposé (parmi celles-ci, 2 initiatives de commission ont été classées directement par la CSSS-N).

25 Autres activités

Outre les affaires qui lui ont été transmises par les bureaux des chambres, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Ainsi :

- elle a proposé que le CPA procède à une évaluation d'efficacité (calcul des primes dans l'assurance-maladie sociale)
- elle s'est informée et a discuté de la situation de l'incitation financière à l'accueil extra-familial pour enfants, que les conseils avaient adoptée le 4 octobre 2002
- un membre de la commission a rendu compte d'un séminaire de l'OCDE consacré à la santé publique, auquel il avait participé sur la demande de la commission (printemps 2004)
- elle s'est prononcée sur le mandat de prestations destiné à être confié à la Centrale de compensation, CdC (consultation prévue par l'art. 44 LOGA)
- elle a rencontré une délégation de la Commission des affaires sociales du Grand Conseil du Canton de Zurich (mars 2005)
- elle a débattu de la décision du Conseil fédéral concernant les médecines complémentaires.
- elle s'est informée sur le lien entre les assurances sociales et les victimes de tsunamis
- elle a débattu de la politique d'autorisation de Swissmedic
- elle a discuté des problèmes liés aux délais de paiement accordés par les assureurs-maladie en cas de non-paiement de la prime.

3 Composition de la commission et des sous-commissions

31 Présidence

- Présidente session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : Christine Goll
- Vice-présidente session d'hiver 2003 – session d'hiver 2005 : Christine Egerszegi
- Président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : Pierre Triponez
- Vice-président session d'hiver 2005 – session d'hiver 2007 : Jürg Stahl
-

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2003 : *Christine Goll, Christine Egerszegi*, Roland Borer, Toni Bortoluzzi, Jean Henri Dunant, Hugo Fasel, Jacqueline Fehr, Jost Gross, Yves Guisan, Felix Gutzwiller, Hansjörg Hassler, Ruth Humbel Näf, Liliane Maury Pasquier, Thérèse Meyer, Guy Parmelin, Paul Rechsteiner, Ruedi Rechsteiner, Meinrado Robbiani, Stéphane Rossini, Claude Ruey, Marcel Scherer, Jürg Stahl, Franziska Teuscher, Pierre Triponez, Reto Wehrli
- Silvia Schenker remplace Jost Gross depuis la mi-juin 2005

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes :

- « Politique familiale » : *Rossini, Egerszegi, Fehr Jacqueline, Guisan, Hassler, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Scherer, Stahl* (à partir de l'été 2001)
- « LPP » : *Egerszegi, Borer, Bortoluzzi, Fasel, Parmelin, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Robbiani, Triponez* (à partir de février 2001 pour différents objets)
- « Pilier 3a » : *Borer, Bortoluzzi, Rechsteiner-Basel, Triponez, Wehrli* (à partir de l'été 1997, reprise des travaux au printemps 2004)

- « Politique en matière de drogue » : *Fehr Jacqueline, Meyer Thérèse, Bortoluzzi, Dunant, Guisan, Gutzwiller, Maury Pasquier* (à partir de l'été 2005)
- « Droit au minimum vital » : *Goll, Egerszegi, Hassler, Humbel, Rechsteiner Paul* (à partir de s 1993, reprise des travaux en mars 2004 après une longue pause)
- « Tabagisme passif » : *Humbel Näf, Borer, Bortoluzzi, Fehr Jacqueline, Hassler, Guisan, Gutzwiller, Maury Pasquier, Schenker Silvia* (à partir de l'hiver 2005)
- Sous-commission « LAMal »(05.055 n): *Wehrli, Gutzwiller, Borer, Bortoluzzi, Fehr Jacqueline, Humbel Näf, Maury Pasquier, Rossini, Ruey, Stahl, Teuscher* (à partir de novembre 2006)
- Sous-commission « AVS » (05.093 n/ 05.094 n): *Robbiani, Borer, Bortoluzzi, Egerszegi, Fasel, Goll, Meyer Thérèse, Parmelin, Rechsteiner Paul, Rossini, Triponez* (à partir de mars 2007)

34 Secrétariat (Etat actuel)

- Urs Hänsenberger, secrétaire de la CSSS-N (taux d'occupation : 80 %)
(Ajointe : *Ida Stauffer, secrétaire de la CSSS-E*)
- Katrin Marti, collaboratrice scientifique (taux d'occupation : 40 %)
- Claudia Schorro, secrétaire administrative à 60% (depuis le 1^{er} mai 2007)

Le secrétariat a en partie été soutenu par des boursier politique et science

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 33 séances (sans compter les séances organisées en période de session), équivalant à 71 *jours de séance* ou 404 heures (5,7 heures par jour de séance en moyenne).

42 Sous-commissions

Ces travaux ont exigé au total 47 séances (sans compter les séances organisées en période de session et qui ont duré moins d'une heure), équivalant à 47 *jours de séance* ou 132 heures (un peu plus de 3,3 heures par jour de séance en moyenne).

5 Remarques sur les travaux de la commission

51 Examen des objets émanant du Conseil fédéral

Le début de la nouvelle législature a été marqué par l'échec de la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal, 00.079) au Conseil national (hiver 2003), ainsi que par la décision définitive du Conseil national, le 14 juin 2004, de ne pas entrer en matière sur la révision de la loi sur les stupéfiants (01.024). Au premier semestre 2004, le Conseil fédéral a soumis au Parlement les premières propositions de révision de la LAMal. Les commissions ont traité un premier volet (04.031 é) dans le cadre d'une procédure accélérée, en sorte que les conseils l'ont adopté dès la session d'automne 2004 ; puis ceux-ci ont adopté un deuxième volet, portant sur la réduction des primes, à la session de printemps 2005. La procédure accélérée, par laquelle les commissions des deux conseils examinent simultanément le même objet, s'est toutefois révélée inappropriée pour des projets de loi complexes. C'est pourquoi, en ce qui concerne les autres projets LAMal (voir plus bas), la commission du Conseil national attendra désormais pour se prononcer d'avoir connaissance des décisions du Conseil des États. En outre, la commission avait à examiner deux autres grands objets émanant du Conseil fédéral : la 5^e révision de l'AI (05.052 n) et la loi sur les professions médicales

(LPMéd, 04.084 n), qui vise à définir de nouvelles bases pour la formation des médecins, des vétérinaires, des dentistes et des chiropraticiens, et à adapter celle-ci aux réformes qu'ont connues les hautes écoles. La plupart des projets concernant la LAMal (financement hospitalier, compensation des risques, Managed Care, financement des soins, réglementation du prix des médicaments) n'ont pas pu être menés à terme durant la 47^e législature, mais certains d'entre eux devraient être soumis au vote final des chambres à la session d'hiver 2007.

52 Examens préalables d'initiatives parlementaires et d'initiatives des cantons

La commission a continué d'être très chargée, puisqu'elle a procédé à l'examen préalable de 46 initiatives parlementaires et de 9 initiatives des cantons. Cette situation va probablement perdurer étant donné le grand nombre d'initiatives en cours. Il est intéressant de noter que 13 initiatives parlementaires ont été retirées au cours des délibérations, en partie parce que les débats avaient révélé qu'une autre forme d'intervention répondrait mieux aux préoccupations soulevées.

53 Élaborations de projets de loi et d'arrêté (« 2^e phase » des initiatives parlementaires et des initiatives des cantons / initiatives de commission)

Une part importantes des activités de la CSSS-N (et des sous-commissions ad hoc) a porté sur l'élaboration de projets de lois et d'arrêtés. Au cours de la période sous revue, la commission a mené à terme 5 projets, 6 étant encore en cours ou débiteront à la nouvelle législature (cf. chapitre 6).

54 Suivi régulier de l'évolution sociale et politique (art. 44, al. 1, let. c, LParl)

Étant donné le large éventail des sujets qui sont de son ressort, la commission suit généralement l'évolution sociale et politique par rapport aux objets qui lui sont attribués. Comme ses compétences sont étroitement liées aux problèmes démographiques, elle étudie souvent des scénarios d'évolution à très long terme. Outre les projets concrets qu'elle a eu à traiter, les autres thèmes d'actualité ont été par exemple les médecines complémentaires ainsi que la grippe aviaire et ses conséquences.

55 Coordination avec les autres commissions

Des discussions ont eu lieu surtout en relation avec l'attribution des objets, avec des co-rapports et avec le train de mesures législatives de la RPT.

6 Perspective : sujets importants traités au cours de la seconde moitié de la 47^e législature (2005 – 2007) en fonction des domaines de compétences de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (selon état actuel des connaissances)

Dans le domaine des assurances sociales, la commission continuera à se pencher, durant la prochaine législature, sur le financement de l'assurance-invalidité (05.052 n projet 2, 05.053 n), sur la 11^e révision de l'AVS (05.093 n, 05.094 n, notamment sur l'âge flexible de la retraite), sur l'initiative populaire « Pour un âge de l'AVS flexible » (06.107 n) et sur les projets en cours concernant la révision de la LAMal (financement des soins, Managed Care, liberté de contracter, participation aux coûts). Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, la commission devra notamment examiner la question du taux de conversion (06.092 é), la réforme structurelle en matière de surveillance (07.055 é) ainsi que le financement des institutions de prévoyance de droit public (dont la procédure de consultation s'est terminée en octobre 2007). En outre, la sous-commission « LPP » est chargée de se pencher sur la question de la quote-part minimale (ou « legal quote ») ainsi que sur l'échelonnement des bonifications de vieillesse.

La modification de la loi sur les produits thérapeutiques (1^{re} étape, Préparations hospitalières, 07.030 é) doit également être examinée. Enfin, une révision de la loi sur l'assurance-accidents ainsi qu'une loi fédérale sur les professions de la psychologie sont annoncées.

L'élaboration de projets de loi et d'arrêté est en cours pour les initiatives ci-dessous (au stade des sous-commissions pour le moment) :

- 03.432 n Iv. pa. Beck « LPP. Abrogation de l'art. 69, al. 2 (financement des institutions de prévoyance de droit public)
- 00.436 n Iv. pa. Prestations complémentaires pour des familles. Modèle tessinois « Fehr Jacqueline »

- 00.437 n Iv. pa. Prestations complémentaires pour des familles. Modèle tessinois « Meier-Schatz »
- 05.461 n Iv. pa. Répartition de la fortune lors de la liquidation partielle d'une institution de prévoyance « Rechsteiner-Basel »
- 06.476 n Iv.pa. Un enfant, une allocation « Fasel »

La CSSS-E doit encore approuver ou rejeter certaines initiatives parlementaires auxquelles la CSSS-N a déjà donné suite. Cette dernière commencera ensuite l'élaboration des projets de loi concernant les initiatives auxquelles la CSSS-E aura donné suite.